

Commission de l'Infrastructure et des Entreprises publique
22 mai 12

Questions jointes de :

M. André Frédéric au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "la volonté présumée de bpost de supprimer les boîtes aux lettres dans les villages et hameaux" (n° 10641)

- M. Ronny Balcaen au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "la suppression des boîtes aux lettres dans les régions peu peuplées" (n° 10881)

- Mme Sabien Lahaye-Battheu au ministre des Entreprises publiques, de la Politique scientifique et de la Coopération au développement, chargé des Grandes Villes, sur "l'enlèvement des boîtes postales dans les régions à faible densité de population" (n° 11330)

09 Samengevoegde vragen van

09.01 André Frédéric (PS): Madame la présidente, monsieur le ministre, je fais référence à un article paru dans la presse le 26 mars dernier et qui faisait allusion aux déclarations du bourgmestre de Bertogne. Celui-ci expliquait aux journalistes qu'il avait reçu la visite des responsables de bpost qui lui auraient communiqué leur volonté de ne plus relever le courrier des boîtes aux lettres que l'entreprise publique considèrerait comme trop peu utilisées. J'emploi le conditionnel dans ma question car je ne peux pas et je ne veux pas croire en une telle information.

Nous parlons ici de l'entreprise publique chargée du service universel. Nous parlons ici de villages déjà privés, dans la majorité des cas, de bureau de poste. Bref, nous parlons ici, ni plus ni moins, d'une décision qui, si elle est exacte, remettrait fondamentalement en question le rôle, les missions mais aussi – soyons clair! – le statut de bpost!

Ma question est donc simple, monsieur le ministre. Doit-on parler d'une information incorrecte répercutée par un quotidien ou doit-on parler d'une réelle volonté, au sein de bpost, de sacrifier la notion même de service public?

09.02 Ronny Balcaen (Ecolo-Groen): Madame la présidente, monsieur le ministre, début avril, la presse faisait état de la volonté de bpost de supprimer certaines boîtes aux lettres dans des régions peu peuplées. La raison invoquée était le manque d'utilisation de ces boîtes aux lettres.

Les réactions négatives n'ont évidemment pas traîné. bpost a tenté de rassurer en indiquant qu'il ne s'agissait que de légères corrections et qu'aucune boîte aux lettres ne sera supprimée s'il n'en existe pas une autre à distance respectable.

Comme vous le savez, de nombreux villages en zone rurale ne disposent déjà plus d'un bureau de poste et de nombreuses boîtes aux lettres ont déjà été supprimées.

De nouvelles suppressions ne seraient-elles pas contraires aux missions confiées à bpost et à la notion de service universel?

Selon moi, la mise à disposition d'une boîte aux lettres à une distance raisonnable du domicile est bien le moins que peut offrir bpost à la population. On peut ici s'interroger sur les logiques de rentabilité et de leur place dans ce débat.

Monsieur le ministre, avez-vous pris contact avec bpost en vue d'obtenir plus d'informations à ce sujet? Pouvez-vous confirmer qu'il n'entre pas dans les plans de ladite entreprise de supprimer des boîtes aux lettres?

09.03 Sabien Lahaye-Battheu (Open Vld): Mijnheer de minister, hoeveel dergelijke brievenbussen staan er vandaag in ons land?

Is er momenteel een evaluatie aan de gang van het nut van deze bussen? Zo ja, waar, op welke manier en binnen welke timing?

Is het als particulier toegelaten om post mee te geven aan om het even welke postbode die men ontmoet langs de straat? Wat is de werkwijze? Zijn er ter zake problemen bekend?

09.04 Paul Magnette, ministre: Chers collègues, le 1^{er} janvier 2011, bpost a été désignée comme prestataire unique du service universel. L'entreprise est donc chargée de la collecte et de la distribution des lettres et paquets cinq jours par semaine sur l'ensemble du territoire.

En ce qui concerne la collecte du courrier, soit le volet évoqué dans les questions parlementaires, bpost s'appuie notamment sur un réseau de boîtes aux lettres de couleur rouge. La loi du 21 mars 1991, portant réforme de certaines entreprises publiques économiques, stipule que bpost est tenue de prévoir au moins une boîte aux lettres dans chaque commune avant fusion. Aujourd'hui, le réseau comprend à peu près 14 000 boîtes aux lettres, bpost répondant à ses obligations puisqu'il y avait 2539 communes en 1971.

Jusqu'il y a quelques années, le réseau de boîtes rouges s'est développé de manière empirique et sans toujours tenir compte de l'ensemble de l'offre à la clientèle. Certaines boîtes étaient mal localisées et recevaient peu, voire pas du tout, de courrier; d'autres étaient situées à quelques dizaines de mètres d'une autre boîte. C'est pourquoi, en 2005, bpost a procédé à une adaptation de ce réseau sur base de critères objectifs, de manière à pouvoir continuer à offrir à l'ensemble de la population une bonne qualité de service, avec un réseau de boîtes optimisé.

Les critères adoptés par bpost visaient à ce qu'au moins 90 % de la population dispose d'une boîte à moins de 500 mètres en zone urbaine et 1500 mètres en zone rurale. Ces critères de distance, choisis par bpost, sont purement indicatifs et n'ont aucune force contraignante. Le management a décidé de tels critères afin d'objectiver au maximum les adaptations locales du réseau de boîtes rouges, lorsque de telles adaptations se justifient. Depuis 2006, bpost procède à des adaptations ponctuelles et extrêmement limitées, le plus souvent par le déplacement ou la relocalisation de boîtes. bpost entend ainsi répondre à de nouveaux besoins ou à de nouveaux comportements de la population.

Dans de très rares cas, bpost procède au retrait de boîtes très peu, voire pas du tout utilisées, tout en veillant à maintenir une bonne accessibilité à ses services. Lorsque bpost procède à de telles adaptations, un contact préalable a lieu avec les autorités locales afin de présenter la situation et de rechercher avec elles de meilleurs emplacements pour les boîtes préservées.

En conclusion, bpost m'assure qu'il n'entre pas dans son intention de supprimer un grand nombre de boîtes aux lettres en région rurale et que le service universel restera garanti pour l'ensemble de la population.

Mevrouw Lahaye-Battheu, het is inderdaad mogelijk om de briefwisseling aan de postbode mee te geven. Bpost stelt zelfs voor aan mensen die zich moeilijk kunnen verplaatsen om de kleine affiche "Alstublieft postbode" op een voor de postbode goed zichtbare plaats te plaatsen, voor een venster of aan een brievenbus. De postbode zal dan tijdens zijn ronde aanbellen om aan de vraag te beantwoorden. Bpost heeft geen weet van bijzondere problemen in dat verband.

09.05 **Christophe Bastin** (cdH): Je remercie le ministre. Il est très important d'avoir un contact avec les autorités locales pour permettre d'envisager l'une ou l'autre solution. Comme l'accord du gouvernement le précisait, il est important de disposer d'un bon service universel.

09.06 **André Frédéric** (PS): Je remercie le ministre pour sa réponse rassurante. Il ne me semble pas anormal qu'il y ait des adaptations chez bpost car, en milieu rural, des modifications d'implantation de lotissements, par exemple, entraînent une réorganisation de l'espace géographique. Le service universel doit être garanti et il faut que chacun, où qu'il habite, puisse en bénéficier. C'est pour moi un minimum!

09.07 **Ronny Balcaen** (Ecolo-Groen): Je remercie également le ministre pour sa réponse.

Nous sommes évidemment favorables à une amélioration du service et non à une restriction. Si c'est dans ce sens-là que bpost se dirige, nous sommes rassurés.

Par ailleurs, j'encourage le ministre à prendre contact avec son collègue en charge de la ruralité en Région wallonne, M. Di Antonio. Il vous a, semble-t-il, interrogé voici six semaines à ce sujet. Il est resté pour l'instant sans réaction de votre part si j'en crois la réponse qu'il a donnée ce jour à mon collègue Stéphane Hazee au parlement wallon.

Het incident is gesloten.

L'incident est clos.